

Trophée Pierre SOURGEN
CLUB NAUTIQUE LOUBESIEN

Grade 5 C

SAMEDI 25 OCTOBRE 2025

Rivière Dordogne et Estuaire

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

Prévention des violences et incivilités La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 RÈGLES :

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 - les règlements fédéraux notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.6 - Les règles du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2025.
- 1.8 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 **Les IC seront disponibles sur le site du Club en version électronique le 17 Octobre 18 H : www.cnl33.fr**
Elles seront adressées aux Délégués et Clubs de l'Estuaire de la Gironde et publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.2 Les IC seront consultables sur le lieu d'embarquement.
DPJ (NP) A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
Une VHF en veille sur le canal 72 est obligatoire pendant la course ainsi que le numéro de téléphone portable inscrit sur la fiche d'engagement.
Le Comité de Course en veille sur le canal VHF 72 pourra communiquer si besoin.

4 ADMISSIBILITÉ

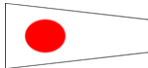
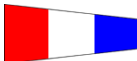
Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant les nationalités Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est Russe ou Biélorusse.

L'épreuve est ouverte à :

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A- B- C-D ou R] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{eme} catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation à minimum côtière de la Division 240.
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- La participation en solitaire n'est pas autorisée pour cette régate.

- 4.2 - Tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* avec un coefficient *minimum de rating 6 net*
Flottes : 1 – 3 – 5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde (UNEG 2024)

Pavillons	Flottes	Classes	Rating net
	Flotte 1 (flamme 1)	A,B et R	6 à 13,4
	Flotte 3 (flamme 3)	C,D et R	13,5 à 20,4
	Flotte 5 (flamme 5)	D et R	20,5 à 33

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie devra le signaler à l'inscription sous peine de non classement.

4.3 Documents exigibles à l'inscription

- 4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile 2025
a. **Pour chaque concurrent MAJEUR**
Licence Club FFVoile, mention "compétition" ou "pratiquant" valide

b. **Pour chaque concurrent MINEUR** : Licence club FFVoile
· mention « compétition » et l'autorisation parentale.
· mention « pratiquant » avec l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et l'autorisation parentale.

b) Soit une licence temporaire qui pourra être délivrée jusqu'au **Mardi 21 Octobre 18 H** règlement effectué (25 € jour.) Tel 06 73 46 40 44 – andree.buchmann.cnl8@orange.fr
RIB CNL: FR71 2004 1010 0104 0854 0J02 214
- 4.3.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 INSCRIPTION

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le **formulaire d'inscription (site cnl33.fr)** et en l'envoyant par mail **avant 18 H le Jeudi 23 Octobre** à
andree.buchmann.cnl8@orange.fr

5 DROITS A PAYER : Néant

5.2 REPAS SAMEDI SOIR : 15€ : Réservation obligatoire jusqu'au **VENDREDI 17 OCTOBRE**

Claude FRICHOU Tel/SMS : 06 01 71 75 53 c.frichou@gmail.com

PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8.1 PROGRAMME : Toutes classes

Confirmation d'inscription :

Date	EMARGEMENT	Briefing
Samedi 25 Octobre 2025	de 8 h 30 à 9 h	9 h

RESULTATS & PRIX

Après les courses : Samedi soir à la Halte Nautique de CAVERNES .

En 2025, le changement d'heure d'hiver interviendra dans la nuit du **samedi 25 au dimanche 26 octobre**. À 3 heures du matin, il faudra reculer l'horloge à 2 heures. Cette opération entraîne rapidement des soirées beaucoup plus courtes, la nuit tombant plus tôt dès la fin du mois d'octobre.

8.3 JOUR DE COURSE :

Jour de Course	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes	Courses par jour
Samedi 25 Octobre	9 H 30	Toutes	2

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **18 H**.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un **certificat de jauge valide**.

9.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment **sur l'équipement et le nombre d'équipiers licenciés inscrits sur la fiche d'inscription à bord**.

9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

11 LIEU : RIVIERE DORDOGNE ET ESTUAIRE

12 **LES PARCOURS** : Les parcours seront côtiers et/ou construits, définis avec les IC

HEURES DES MAREES :

Samedi 25 Octobre 2025

UTC+2

Semaine 43

44°52' N

0°33' W

Bordeaux

Lever du soleil : 08h30

Premier croissant de lune

Coucher du soleil : 18h57

Date	Port	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Samedi 25 Octobre 2025	Cavernes	5h 30 18h	10 h20	72_68
	Pauillac	15 h 32	8 h 37 20 h 54	

Le passage de la porte du pont LGV est **obligatoire** (tirant d'air en fonction du coefficient des marées)

13 SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 **CLASSEMENT** : Le système de classement est le suivant :

14.1 **1** course validée est nécessaire pour valider la compétition

14.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon **le système temps sur temps avec CVL** suivant la découpe du Championnat de l'Estuaire.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Le bateau accompagnateur sera le bateau du Comité de Course.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

17 EMBLEMENTS

Les bateaux doivent rester si possible à la place qui leur a été attribuée au Port

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Le bateau ne doit pas être sorti de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Vous pouvez contacter

Pour le club nautique loubésien : Jean Rouxel – Tel : 06 08 54 06 65 – jeanrouxel@hotmail.fr

Pour le Comité de Course : Tel : 06 73 46 40 44

Pour les fiches d'engagement au plus tard le **Jeudi 23 octobre 18 H**

Pour les licences temporaires avec les données habituelles le Mardi 21 octobre 18 h

(25 € / jour): Tel 06 73 46 40 44 - andree.buchmann.cnl8@orange.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

